BULLETIN MUNICIPAL N°161

Réunion du conseil municipal du 19 janvier 2023

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Anne-Charlotte LECLERCQ qui donne pouvoir à Monsieur Gabriel BERLY, Monsieur Romain DEVYNCK qui donne pouvoir à Monsieur Geoffrey LEDOUX, Madame Stéphanie COOLOS, excusée.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

<u>Délibération pour création d'un contrat de projet</u> à temps non complet

Dans le cadre du projet d'obtention auprès de la région de la distinction « une fleur », Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps non complet de 16 heures par semaine pour seconder l'agent communal titulaire. La personne recrutée sera prise en contrat de projet pour une durée de 2 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce contrat.

<u>Délibération pour remboursement de frais liés à</u> une mission d'élu

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous avons été conviés le 9 février 2023 à Douai par le Conseil Régional à une réunion d'information relative à l'organisation de la labellisation « une fleur » et à la visite de notre commune. Il est sollicité le déplacement d'un binôme élu / technicien. Monsieur le Maire prévoit d'y envoyer Monsieur Patrick DESBARBIEUX, adjoint à l'environnement et Monsieur Frédéric BAUDART, agent communal aux espaces verts.

Des frais de route et de repas seront à prévoir. Après renseignements à la trésorerie, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour l'engagement de ces frais étant donné que cela rentre dans l'exercice du mandat d'élu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les frais spécifiques à cette mission puissent être remboursés à Monsieur Patrick DESBARBIEUX. Les frais kilométriques seront remboursés selon le barème de Légifrance et les autres frais sur présentation des factures.

<u>Délibération pour demande de subvention de financement du projet « City Stade »</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous avons déjà obtenu 70% de subvention du montant HT pour le projet du City Stade et qu'il souhaite solliciter la Région pour les 10% manquants. Cette demande de subvention n'est pas bloquante pour l'appel d'offre qui sera lancé fin janvier.

Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, en charge du dossier de subvention, propose le plan de financement suivant :

A.N.S.	72.000 €	47.10 %
Département	35.726 €	23,37 %
Région	14.566€	9.453 %
Commune	30.573 €	20,00 %
Total	152.865 €	100,00 %

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région et à signer tous les documents ci afférents, ainsi que ce nouveau plan de financement.

<u>Délibération pour convention de mise à disposition du service commun de la commande publique</u>

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un profil acheteur pour lancer l'appel d'offre du city stade. Il propose à l'assemblée de confier comme mission à la CCPO la dématérialisation via profil acheteur (publication + ouverture des plis + avis attribution) : 120 € (forfait) + coût réel des publications légales (JOUE, BOAMP, Journaux d'annonces légales tel que Nord Littoral)

Info complémentaire de Madame Anne-Charlotte LECLERCQ: L'ouverture des plis est dématérialisée, c'est une juste une ouverture électronique. Nous allons ensuite récupérer les plis sous clef USB pour que nous puissions les ouvrir en commission des marchés (Maire et adjoints, le 28 février prochain). Pour l'avis d'attribution, cela consiste juste à publier un avis d'attribution sur la plateforme des marchés ce qui est une publication réglementaire, nous gardons le choix des attributaires, c'est nous qui donnerons à la CCPO les attributaires par lots après notification aux attributaires et aux non -retenus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à passer cette convention avec la CCPO.

Vote des subventions communales 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur les demandes de subventions pour l'année 2023 afin de pouvoir les intégrer au budget primitif 2023. Il informe que le vote se fera subvention par subvention pour respecter la loi et que seules les personnes n'ayant pas de lien avec une association, pourront voter.

Monsieur le Maire propose de conserver les subventions 2022 sachant que plusieurs d'entreelles ont été revalorisées l'an passé. Un courrier sera envoyé individuellement à chaque association leur demandant une copie du compte-rendu de leur assemblée générale et une présentation d'un bilan financier, pour pouvoir avoir droit à cette subvention. Il leur sera demandé d'inviter Monsieur Bruno VALQUE, en charge des associations à ces assemblées générales.

Bénéficiaire	BP 2023
ASEP - Conseil municipal Jeunesse	300,00
ASEP - Fonctionnement	450,00
Coopérative scolaire	450,00
Football Club	1 100,00
Société de Chasse	260,00
Nouvelle société de chasse	260,00
U.N.C.	300,00
Club du 3ème Âge	300,00
La folie des Pinceaux	260,00
Comité des fêtes et	
environnement	4 900,00
UDDENDA	25,00
Association des chapelles	260,00
Nature et traditions	300,00
BUGGY 2000	300,00
Billard-club de Landrethun	260,00
NRGYM Gymnastique	260,00
Fondation du patrimoine	75,00
Total	10 060,00

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2023 au compte 65748.

Le Conseil décide d'octroyer à l'unanimité, les subventions énoncées. Il accorde également une subvention de 7.000 € pour le CCAS, au vu du nombre croissant de bénéficiaires (112 en 2023

contre 89 il y a 5 ans). Les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2023 au compte 657362.

Questions diverses

- O Monsieur le Maire rappelle au conseil la réunion d'information du 08 février à la salle du Bois Clet pour la Participation citoyenne. A noter que nous avons été alertés par la gendarmerie d'un vol en plein jour, hier, par effraction, dans la commune
- o Journée de grève aujourd'hui. Ecole fermée. Service d'accueil pour 9 élèves seulement. La demande de participation financière a été effectuée auprès de l'éducation nationale.
- o Monsieur DESBARBIEUX précise que l'assemblée départementale de l'UNC est prévue le 12 mars prochain à Ardres
- o Le journal communal de 2022 sera distribué dans la première quinzaine de février
- o Monsieur VALQUE tient à ce que l'on signale à la CCPO, notre inquiétude sur le coût de traitement des ordures ménagères en 2023, du fait du retard pris par le SEVADEC pour les travaux de modernisation du centre de tri. La solution alternative retenue, a été le transport sur la commune d'ANZIN et cela est susceptible d'engendrer des coûts supplémentaires, d'où la crainte d'une nouvelle future hausse des redevances. Monsieur le Maire répond qu'il enverra un message à Monsieur KIDAD, vice-président de la CCPO en charge de ce dossier et qu'il communiquera sa réponse au conseil.

LANDRETHUN-LEZ-ARDRES



Dimanche 12 Fev 2023 à 15h Salle du Bois Clet Organisé par L'Association Nature et Traditions

Tarif Adulte 8 € Enfant de-12 ans 6 €

Réservation au 07.85.14.55.06

P.N.S Ne pas jeter sur la voie publiq